



AVIS PUBLIC

Assemblée publique de consultation

Projet de règlement « 560-26 amendant le règlement de zonage 560 »

Aux personnes et organismes de l'ensemble du territoire désirant s'exprimer sur le projet de règlement « 560-26 amendant le règlement de zonage 560 »

Conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, lors d'une séance tenue le 18 août 2025, le Conseil a adopté le projet de règlement suivant :

« Règlement 560-26 amendant le règlement de zonage 560 »

AVIS est, par la présente, donné de la tenue d'une assemblée publique de consultation, le mardi 2 septembre 2025, à 19h00 à la salle du Conseil municipal de l'Hôtel de ville de Valcourt situé au 1155, rue St-Joseph à Valcourt.

Ce projet de règlement a pour objet de modifier le règlement de zonage afin de moduler les dispositions sur la localisation des stationnements selon qu'une habitation soit d'implantation isolée, jumelée ou en rangée.

Au cours de cette assemblée, le maire ou un autre membre du conseil désigné par le maire, expliquera le projet de résolution et les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Ce projet de règlement ne contient pas de disposition susceptible d'approbation référendaire.

Pour la consultation du projet de règlement, vous pouvez vous adresser au service du greffe à l'Hôtel de ville, situé au 1155, rue St-Joseph à Valcourt pendant les heures d'ouverture du bureau, soit du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30 et le vendredi de 8h30 à 12h00.

DONNÉ À VALCOURT LE 19 AOÛT 2025

Me Julie Waite, greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION DE LA GREFFIÈRE

Je, soussignée, greffière de la Ville de Valcourt, certifie sur mon serment d'office que le présent avis public a été publié sur le site Internet de la Ville dès le 19 août 2025 et affiché au bureau du greffe, à l'Hôtel de ville, le tout conformément à la Loi et le règlement concernant les modalités de publication des avis publics de la Ville de Valcourt.

Me Julie Waite, greffière